

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3484

présenté par

Mme Motin, Mme Tanguy, Mme Hennion, Mme Degois, Mme Pételle, Mme Louis, Mme Janvier,
M. Maillard, M. Gauvain, M. Besson-Moreau, Mme Pouzyreff, Mme Genetet, M. Jolivet,
Mme Brulebois, Mme Moutchou, Mme Bono-Vandorme, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Anato,
M. Sempastous, Mme Jacqueline Dubois, M. Pont, M. Martin, M. Descrozaille, M. Marc Delatte et
Mme Bergé

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le mot :

« choisie »,

insérer les mots :

« , accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter l'article en précisant que la fin de vie doit se faire dans les meilleures conditions possibles c'est-à-dire en minimisant les souffrances.